

# Compte rendu de la séance du 25 mars 2009

o0000o000o

- Présents ( 10 )** : Mesdames A.PONCET – J.GROETZNER- C.BARTOLOTTI- J.LABERGERIE – L.RESPLANDY.  
Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.MAGRO – B.MAURI.
- Pouvoirs** : B.PRADAL donne pouvoir à A.PONCET  
J.BEZIAT donne pouvoir à C.MAGRO  
A.DAVID donne pouvoir à PHI.ILHES  
C.ESTAMPE donne pouvoir à M.CASSAN
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.
- Secrétaire** : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 35.

o0000o000o

## **I - Approbation du PV de la séance précédente**

Monsieur le Maire résume succinctement les points qui ont été évoqués lors du dernier conseil municipal et soumet le procès-verbal en question au vote des conseillers.

**Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 03 mars est approuvé à l'unanimité.**

## **II - Approbation des comptes administratifs 2008 de la commune et de la régie de l'eau**

Monsieur le Maire entame la séance par :

### **➤ Etude du compte de gestion communal :**

L'année 2008 a été exceptionnelle en terme de charges de personnels car nous avons du personnel ancien avec de hautes qualifications d'où un salaire plus élevé, de plus afin de pallier aux départs à la retraite nous avons dû en fin d'année embaucher un salarié supplémentaire. Par conséquent, nous sommes dans cette catégorie à 374,00 €/ habitant alors que la moyenne départementale est de 308,00 €/ habitant.

Au niveau des impôts : nous nous situons à 428.882,00 € ce qui représente 168,00 €/ habitant alors que la moyenne départementale est de 215,00 €/ habitant.

L'année 2008 nous a permis de redresser une situation qui aurait pu être considérée comme préoccupante. Au 31 décembre 2008 nous nous situons dans une situation financière confortable.

Le compte administratif présenté aujourd'hui correspond au centime près au compte de gestion présenté par le percepteur.

➤ **Etude du compte administratif sur l'eau**

Nous sommes face à une gestion plus souple, plus simple mais la situation financière est beaucoup plus problématique car nous devons supporter des dépenses dont les coûts s'élèvent à des sommes fortement élevées (réhabilitation de la station d'épuration, aire de lavage, matériel à acquérir, réseau d'eau et assainissement à améliorer...)

Par conséquent nous devons effectuer une révision régulière de notre prix de l'eau. Aujourd'hui nous sommes à 1,80 € (prix de l'eau assainie) ce qui est nettement inférieur au coût de revient réel. Notre prix de l'eau est un des plus faible du département de l'Aude. Il nous faudra dans les années à venir pratiquer une augmentation régulière afin que le prix de l'eau soit facturé à son coût de revient. Il y aura donc augmentation raisonnée et raisonnable du prix de l'eau.

En conclusion, pour le compte administratif de la régie de l'eau, nous avons conforté le résultat positif de 2007.

Après avoir exposé à l'assemblée les comptes budgétaires, Monsieur le Maire demande au conseil de valider ces derniers, pour ce faire, il quitte les lieux afin que chacun puisse juger en toute quiétude les comptes présentés.

Monsieur Michel CASSAN, en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole pour demander aux membres d'avaliser le budget de la commune d'une part.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget communal présenté par Monsieur le Maire.**

Monsieur Michel CASSAN soumet maintenant le compte administratif de l'eau à l'approbation du conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif sur l'eau présenté par Monsieur le Maire.**

Monsieur le Maire rejoint les membres de l'assemblée les remerciant pour la confiance accordée.

**III - Approbation des comptes de gestion 2008 de la commune et de la régie de l'eau**

Monsieur le Maire propose maintenant de passer à l'approbation du compte de gestion communal présenté par Monsieur le Percepteur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal présenté par Monsieur le Percepteur.**

Monsieur le Maire poursuit par le vote du compte de gestion de l'eau de Monsieur le Percepteur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion sur l'eau présenté par Monsieur le Percepteur.**

#### IV - Détermination du prix de l'eau

Monsieur le Maire propose de passer le m<sup>3</sup> d'eau d'1,80 € à 2,00 € avec assainissement.  
Monsieur le Maire propose de passer le m<sup>3</sup> de l'eau à 2,00 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la détermination du prix de l'eau à 2,00 €.**

#### V - Tarifs publics 2009

Monsieur le Maire propose de réexaminer l'ensemble des tarifs publics 2009.

- location de la tonne à lisier : proposition à 60,00 €
- abonnement bibliothèque : 5,00 € pas de proposition de changement.
- location des compteurs d'eau : proposition à 14,00 €
- les droits de place, publication, télécopie, restauration scolaire, portage des repas à domicile restent inchangés.
- Le droit de place des forains pendant la fête locale reste inchangé.
- La participation aux frais de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement : Proposition à 600,00 € chacun.
- La participation au raccordement au pluvial proposée à 50,00 €.
- La location de la salle Jean Jaurès, les tarifs sont les suivants :

Pour toute utilisation une **caution** de 458,00 € est demandée, proposition est faite de passer à 500,00 € (somme scindée : 400,00 € en cas de casse de matériel et 100,00 € si manquement aux règles minimales de propreté).

La location par les associations reste à 15,00 €.

Quant à **la location** en elle-même : la convention distingue la location aux redortais et celle pour les non redortais ou n'ayant aucune attache sur le village.

Actuellement le bail est **pour les redortais** de :

- **sans chauffage**, proposition à 80,00 €.
- **avec chauffage**, proposition à 150,00 €.

Actuellement le bail **pour les non redortais** est de :

- **sans chauffage**, proposition à 300,00 €.
- **avec chauffage**, proposition à 370,00 €.

- les locaux de la salle du manège et de la salle du rugby étaient jusqu'alors mis à disposition gratuitement, mais le recours de plus en plus nombreux à ces installations pour des repas, nécessite l'intervention régulière d'heures de ménage, d'où l'instauration d'un tarif de location :

- salle du manège : 30,00 €

- salle du rugby : 30,00 €
- caution : 100,00 € dont 50,00 € destinés au remboursement d'éventuelles casses et 50,00 € pour manquement à la propreté.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces propositions d'évolution de tarifs publics.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs publics 2009.**

### **VI - Taux d'imposition**

Constat d'une augmentation des bases de 6,7%, conséquence de la politique urbaine menée jusqu'à présent (vieilles mesures restaurées) et une revalorisation de l'Etat de 1,08%.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 2%.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'augmentation de 2% des taux d'imposition.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.